



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 23-100425

Déclaration d'intérêt communautaire du site de la Pyramide
par la CIREST

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 28 mars 2025 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 03

Procurations : 03

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE,

Johnny PAYET



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DIX AVRIL
2025

L'an deux mille vingt-cinq le **DIX AVRIL** à **DIX-HUIT HEURE ET DOUZE MINUTES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Érick **BOYER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale – Joseph **Luçay** **CHEVALIER** conseiller municipal – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Mickaël **PAYET** conseiller municipal – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Marie-Lourdes **VÉLIA** – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale à Héliette **THIBURCE** – Emilie **NALEM** conseillère municipale à Sabine **IGOUFE**

Affaire 23-100425

Déclaration d'intérêt communautaire du site de la Pyramide par la CIREST

Le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de la Plaine des Palmistes (PIVE), la CIREST a engagé la valorisation du « site de la Pyramide », identifié comme la porte principale de ce plan. Cette initiative vise à faire de notre territoire une destination attractive, en enrichissant l'offre de découverte existante et en favorisant l'économie de proximité.

La valorisation de ce site s'inscrit dans une démarche globale pour développer le tourisme de découverte et expérientiel dans notre commune. Ce projet incitera les visiteurs à prolonger leur séjour, impliquera les acteurs locaux et contribuera à la protection du paysage tout en assurant la sécurité des usagers.

Les objectifs principaux incluent la promotion d'un séjour prolongé des visiteurs, l'intégration du projet dans le contexte social local, ainsi que la mise en place de parcours de circulation douce. La CIREST collaborera étroitement avec la commune pour garantir la bonne mise en œuvre de cette initiative.

Par délibération du 8 avril 2024 (annexe 1), la CIREST a décidé de déclarer le site de la Pyramide comme site d'intérêt communautaire, permettant ainsi de mobiliser des ressources pour sa valorisation. Elle s'engage également à prendre en charge l'entretien et la réhabilitation du site, conformément aux objectifs du PIVE.

La valorisation de ce site contribuera à dynamiser l'économie locale, renforcera l'attractivité de notre commune en offrant une expérience enrichissante aux visiteurs et optimisera l'utilisation des parcelles communales.

La déclaration d'intérêt communautaire du site de la Pyramide par la CIREST représente une opportunité significative pour notre commune. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la promesse d'affectation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la déclaration du site de la Pyramide en tant que site d'intérêt communautaire,
- **MANDATE** le Maire pour suivre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette déclaration.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire

Johnny PAYET



COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2024_C_024

DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA CIREST "LE SITE DE LA PYRAMIDE"

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE HUIT AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/03/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
31	7	10	38

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Monsieur Jean Claude FENELON, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE

ETAIENT ABSENTS :

Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Catherine Anne PAYET, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2024_C_024

DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA CIREST "LE SITE DE LA PYRAMIDE"

I – CONTEXTE

Dans le cadre de la mise œuvre du Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de la Plaine des Palmistes (PIVE). La CIREST entreprend la valorisation du « site de la Pyramide », identifié comme la porte principale du PIVE. Cette démarche a pour objectif de faire du territoire une destination attractive en enrichissant l'offre de découverte existante et en permettant une plus large diffusion des visiteurs ainsi qu'une plus grande implication des acteurs pour favoriser l'économie de proximité. Elle vise à révéler toute la valeur et la capacité de la Plaine des Palmistes à se développer, notamment dans le domaine du tourisme de découverte et expérientiel.

Pour ce faire, plusieurs objectifs ont été définis :

- Inciter les visiteurs à séjourner plus longtemps dans la commune afin de favoriser les retombées économiques locales
- Insérer le projet dans le contexte social local en associant les acteurs et les représentants des populations locales
- Protéger et restaurer le paysage des itinéraires et sites en recherchant l'harmonie avec les caractères des lieux (patrimoniaux, touristiques, culturels, économiques...) et en assurant la sécurité des usagers
- Proposer des parcours de circulation douce (piétons, vélos...) mettant en lumière les atouts touristiques des parcours au sein des différents itinéraires
- Répondre de manière diversifiée aux différentes attentes des publics par une mise en scène d'interprétation alliant de manière déclinée et cohérente aménagements et produits associés (visites guidées, points de vente de produits agricoles, publications...) et permettant une découverte libre et/ou accompagnée des sites

Le projet de la CIREST ambitionne d'aboutir à ces objectifs, en démarrant par la valorisation de la porte principale du PIVE de la Plaine des Palmistes « le site de la Pyramide ». A cet effet, afin de garantir la bonne mise en œuvre de ce projet, la CIREST, en accord avec la commune de la Plaine des Palmistes, décide de déclarer « le site de la Pyramide » en site d'intérêt communautaire.

Site de la Pyramide



II- LES MISSIONS DE LA CIREST

La CIREST prendra en charge l'entretien du site et la réhabilitation du site de la Pyramide comme convenu dans le cadre du Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique de la Plaine des Palmistes.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la loi Notre du 7 Aout 2017,
- **VU** la délibération n°2016-C092 du 30 Juin 2016 relative à la précision de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire »,
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant,

- la volonté de la CIREST de développer l'attractivité touristique de son territoire,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 38 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le classement en site d'intérêt communautaire le site de la Pyramide.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 974-249740093-20240408-2024_C_024-DE



**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY